



Direction Générale
Territoires Proximité Déchets Sécurité
Pôle Loire Chézine

Décision n°2025 - 822

Objet : Couëron – route de Saint-Etienne-de-Montluc – Déclassement de la parcelle non bâtie cadastrée AP 1108

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.5) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prendre toute décision de désaffectation de tout bien immobilier, au sens des articles L.2141-2 et L.3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'accord de la société KERTRUCKS pour acquérir auprès de Nantes Métropole le délaissé de voirie cadastré AP 1108 d'une superficie de 104 m², situé route de Saint-Etienne-de-Montluc sur la commune de Couëron, et céder au profit de Nantes Métropole les parcelles non bâties cadastrées AP 1102 et 1105 d'une superficie totale de 241 m², situées route de Saint-Etienne-de-Montluc sur la commune de Couëron,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au déclassement de la parcelle AP 1108, constituant un délaissé de voirie pour l'intégrer à la propriété de la société KERTRUCKS dont le siège est à Chartres-de-Bretagne (35131) 1 rue du Champ Martin,

Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Décide

Article 1. Couëron – route de Saint-Etienne-de-Montluc – Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle non bâtie cadastrée AP 1108 d'une superficie de 104 m².

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

03 SEP. 2025

Pour la Présidente

Le Vice-président délégué

Michel LUCAS



mis en ligne le :

05 SEP. 2025